



RAPPORT DE JURY

Concours professionnel permettant l'accès au grade de Cadre supérieur de santé paramédical de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris >>

Service des concours statutaires

Direction des ressources humaines

Août 2024



SOMMAIRE >>

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
RAPPEL DES EPREUVES.....	3
1. EPREUVES D'ADMISSIBILITE.....	3
2. EPREUVES D'ADMISSION.....	3
LE CALENDRIER DE LA PROCEDURE	4
LE JURY	4
1. LA COMPOSITION DU JURY.....	4
2. LA NOTE DE CADRAGE	5
FORMATION DES CANDIDATS	5
LE DEROULEMENT DU CONCOURS.....	6
1. ADMISSIBILITE	6
2. ADMISSION (ORAU)	7
STATISTIQUES	9
1. HISTORIQUE DU CONCOURS :.....	9
2. CONCOURS 2024 :.....	9
CONCLUSION	10

INTRODUCTION >>

Un concours professionnel pour l'accès au grade de cadre supérieur de santé est ouvert à l'Assistance Publique -Hôpitaux de Paris à compter du 22 février 2024 pour un recrutement de 89 cadres supérieurs de santé.

FILIERE	POSTES OFFERTS
• IDE	• 53
• IDE IBODE	• 2
• IDE IADE	• 4
• IDE PUER	• 7
• IMK	• 4
• PPH	• 5
• MERM	• 3
• TECH LABO	• 11

Décret du 26 décembre 2012

Arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours professionnels permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé

Décret n° 2021-1803 du 23 décembre 2021 revalorisant le déroulement de carrière des corps des infirmiers des administrations et services médicaux des administrations de l'Etat

RAPPEL DES EPREUVES >>

1. Epreuves d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier du candidat ;

2. Epreuves d'admission

L'épreuve d'admission consiste en un entretien oral de trente minutes avec le jury durant lequel le candidat expose durant dix minutes au plus sa formation, son expérience et son projet professionnel. L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury qui s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé. Cet entretien est destiné à permettre au jury d'apprécier la motivation, les qualités professionnelles et l'aptitude du candidat à exercer en tant que cadre supérieur de santé ou cadre supérieur de santé paramédical.

LE CALENDRIER DE LA PROCEDURE >>

Etapes	Date
Inscription	Du 22 février 2024 au 22 mars 2024
Date limite de télétransmission	Le 26 mars 2024 à 14 heures (heure de Paris)
Réunion de cadrage	Le 22 mars 2024
Réunion d'admissibilité	Le 13 mai 2024
Oraux	Du 12 septembre au 15 octobre 2024
Réunion d'admission	Le 18 octobre 2024
Affichage des résultats	Le 22 octobre 2024

LE JURY >>

1. La composition du jury

a. La présidente

LEMASCON Pascale
Directrice de la Coordination Générale
des Soins

AP-HP – Sorbonne Université

Agissant en qualité de représentant du Directeur Général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

b. Les membres

TRIPAULT Ludovic
Directeur adjoint, chargé de la DRH
et des affaires médicales

Centre Hospitalier de Saint Denis

BANCHET Fabienne
Directrice des soins

AP-HP – Université Paris Saclay

MARRELLEC Sophie
Cadre Paramédicale DMU DIGEST

AP-HP – Hôpital Beaujon

PAILHOUS Frédérique
Cadre supérieur de santé

GHU Paris

COMBE Frédéric
Cadre paramédical DMU

AP-HP – Hôpital européen GeorgesPompidou

2. La note de cadrage

Le jury a participé à la réunion de cadrage durant laquelle ils sont informés :

- De la composition du jury
- Des missions du jury
- Du calendrier du concours
- Des critères de discrimination
- Les modalités du concours
- Le rapport du jury

Le jury disposera pour les oraux d'une version papier du cv des candidats.

Recours des candidats :

Le service concours enregistre les demandes des candidats non reçus souhaitant rencontrer le jury. Les membres du jury s'organiseront pour les recevoir à la fin du concours.

FORMATION DES CANDIDATS >>

Préparation au concours de Cadre Supérieur de santé Paramédical (1 jour + 1 entretien oral blanc par candidat) (RP : Roch-Etienne NOTO et Sylvain LEDOUX-PERRIGUEY)

Une journée de présentation du concours CSSP est organisée par le CFC MPPPH pour les candidats. Cette présentation est réalisée en amont du dépôt du dossier du candidat et après la publication de l'avis de concours.

Structuration de la journée :

Accueil des participants (Responsables Pédagogiques CFC MPPPH)

Rappel concernant l'écriture du Curriculum Vitae (Responsable pédagogique CFC MPPPH)

Une information concernant les modalités d'inscription au concours (Responsable et/ou Gestionnaires du Service Concours)

Une information sur l'organisation et les épreuves du concours (Responsable pédagogique CFC MPPPH)

Un regard d'un coordonnateur des soins sur la fonction CSSP (Coordonnateur Général des soins)

Un focus sur la gouvernance de l'APHP (Directeur d'hôpital)

Un apport sur le dialogue social à l'hôpital : les apports récents des nouveaux textes (Directeur d'hôpital)

Présentation des 30 leviers : plan d'action (Directeur d'hôpital)

Une fois la liste des candidats admissibles publiée, **une participation à un oral d'entraînement est proposée à ces derniers.**

Cet oral blanc se réalise en collectif en groupe de 4 ou 5 candidats avec un jury composé de 2 professionnels (directeur des soins et CSSP).

Cet entraînement dure environ 30 minutes par candidat (présentation et questions) puis un débriefing de 10 minutes par candidat est organisé.

Le groupe présent écoute la prestation de chaque candidat.

LE DEROULEMENT DU CONCOURS >>

1. Admissibilité

Arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours professionnels permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé et au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la fonction publique hospitalière :

La sélection des candidats repose sur une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission :

- I. L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier mentionné au 4° de l'article 3 du présent arrêté.*

a. Etude de dossiers

Les consignes indiquées pour la constitution du dossier doivent être respectées. Le dossier ne peut pas être une simple description de tâches sans expliciter les acquis développés, sans mise en perspective des compétences acquises et/ou transférables dans le cadre des fonctions de cadre supérieur de santé paramédical, notamment les aptitudes managériales. La présentation doit être concise. La présentation ne doit pas être narrative ; les actions décrites doivent être synthétiques et analysées, appuyées par des informations et/ou des documents pertinents et en nombres suffisants (trop de documents brouillent le sens de l'action présentée et n'en facilitent pas la compréhension ni les éventuelles potentialités à retirer).

La construction du dossier doit donc démontrer un effort du candidat, témoin de son investissement, et de sa capacité de synthèse. La présentation doit informer sur le déroulé du parcours, insister sur les grands axes de celui-ci ainsi que sur les compétences acquises et/ou transférables dans la fonction.

b. Quelques conseils des correcteurs :

La préparation livresque est insuffisante, l'incarnation de la fonction doit être appréhendée, notamment dans toutes ses dimensions.

Les candidats doivent avoir conscience de l'importance de ce dossier pour les membres du jury.

A retenir :

- un CV clair, précis, facile à lire (n'appelant pas le correcteur à devoir le relire à plusieurs reprises)
- le respect des consignes de présentation et de forme, notamment l'effort de clarté et de synthèse ;
- ne pas faire une présentation narrative, chronologique, désincarnée avec empilement d'épisodes de carrière ou de compétences, sans analyse, sans prise de distance et mise en perspective des acquis
- être vigilant à l'absence de cohérence dans le parcours professionnel, et non enrichi de formations professionnelles ;

-un plan cohérent, des enchaînements fluides entre les différentes parties, un vocabulaire et une expression adaptée au contexte professionnel. Autant de qualités requises pour toute fonction d'encadrement ;

- un dossier bien construit, une présentation claire et structurée, la capacité à bien organiser et hiérarchiser les points clés du parcours professionnel, la mise en relief de l'expérience professionnelle et des compétences acquises transférables dans la future fonction quel que soit le domaine d'activités.

Ces différents points forts font ressortir la progression, le désir de progresser et l'évolution de la carrière qui justifient la volonté de changement de fonction ;

- une réflexion et un engagement manifeste autour des questions d'actualité institutionnelle.

2. Admission (oraux)

II. *L'épreuve d'admission consiste en un entretien oral de trente minutes avec le jury durant lequel le candidat expose durant dix minutes au plus sa formation, son expérience et son projet professionnel. L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury qui s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé. Cet entretien est destiné à permettre au jury d'apprécier la motivation, les qualités professionnelles et l'aptitude du candidat à exercer en tant que cadre supérieur de santé ou cadre supérieur de santé paramédical.*

a. Le déroulé des oraux

Cette épreuve est d'une durée de 30 minutes dont 10 minutes au plus de présentation par le candidat.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à évaluer les aptitudes du candidat, sa motivation et à reconnaître :

-les acquis de son parcours et de son expérience professionnelle à travers une analyse réflexive de sa pratique professionnelle

-sa vision et sa projection dans une fonction d'encadrement supérieur

-ses connaissances institutionnelles et celles liées au contexte de l'exercice professionnel

Il vise également à apprécier les qualités d'expression orale du candidat ainsi que son comportement face aux situations professionnelles concrètes échangées avec les membres du jury. La prestation orale doit attester le dynamisme, l'engagement professionnel, et surtout l'excellent positionnement professionnel du candidat.

b. Présentation du candidat :

L'entretien débute par une présentation de 10 minutes maximum par le candidat de son parcours, de sa motivation et de sa projection et se poursuit par un échange.

c. Questions et/ou cas pratique

Le jury souhaite percevoir à travers les questions posées une réelle appétence pour la fonction d'encadrement supérieur, tant en termes de compétences (savoir-faire) que de personnalité (savoir-être) à partir de l'exposé du candidat.

Les questions sont directement liées au parcours et à la pratique professionnelle du candidat dans les domaines et champs de collaboration : management de projets, animation d'équipe, gestion des ressources humaines (effectifs et compétences), organisation du temps de travail et de soins, qualité et gestion des risques, pilotage de l'activité et gestion des structures, gestion de l'investissement.

d. Critères d'évaluation durant l'entretien

- ✓ Le plan de l'exposé est annoncé en introduction, la présentation est claire et structurée, le temps imparti (10 minutes maximum) est respecté
- ✓ Une aisance dans l'expression orale s'appuyant sur des qualités de reformulation : capacité à argumenter ; capacité à répondre aux questions avec conviction, de façon naturelle et fluide
- ✓ Les compétences acquises sont valorisées avec mise en lumière leur expérience professionnelle en retenant les points essentiels susceptibles d'être une plus-value pour la fonction d'encadrement supérieur
- ✓ L'exposé du parcours est présenté de façon non chronologique, par le développement des compétences ou par thématiques
- ✓ La pertinence du positionnement professionnel et les qualités relationnelles du candidat sont des atouts majeurs pour la qualité globale de la prestation orale
- ✓ L'exposé des motivations donne du sens au projet d'évolution professionnelle
- ✓ Une connaissance des dossiers d'actualité, une curiosité intellectuelle, une ouverture d'esprit, une réactivité des réponses, une vision élargie du métier
- ✓ Une connaissance de l'institution, de la réglementation et des politiques en santé témoignent d'une connaissance de l'environnement professionnel et des personnes ressources
- ✓ Des capacités réflexives et de la réactivité : capacité devant une question pour laquelle ils ne disposaient pas de tous les éléments à faire preuve de calme, à réfléchir et à proposer une réponse construite et argumentée.
- ✓ Les aspects théoriques sont illustrés d'exemples issus de l'expérience, rendant l'entretien vivant.

e. Quelques conseils des correcteurs :

Le concours professionnel permettant l'accès au grade de Cadre supérieur de santé paramédical ne doit pas être perçu comme un simple avancement de grade. Il vise un réel changement de positionnement professionnel dont les candidats doivent prendre conscience pour mûrir leur réflexion et construire un projet d'exercer de réelles missions d'encadrement supérieur, quel que soit le domaine d'activité : management des unités de soins, pédagogie, expertise, missions transversales.

Cela nécessite d'engager une véritable analyse réflexive de son parcours professionnel et des compétences développées, avec comme objectif :

-leur transfert vers une fonction d'encadrement supérieur

-la consolidation du positionnement acquis dans la fonction d'encadrement supérieur

La présentation de 10 minutes peut être confuse : le candidat souhaite en dire trop, il se noie dans des détails qui ne lui permettent pas, au final :

-de démontrer sa capacité à s'élever de sa posture de cadre de santé pour adopter celle de cadre supérieur de santé paramédical ;

-de démontrer sa capacité à prendre de la distance et à analyser sa pratique professionnelle actuelle (faisant fonction cadre supérieur de santé paramédical)

- d'exposer son expertise à partir d'exemples concrets démontrant la réalité de l'expertise
- d'argumenter son positionnement dans un contexte contraint et/ou se projeter dans un exercice différent de l'expertise acquise

Il est important de parfaire ses connaissances du système de santé et de la politique institutionnelle, ses évolutions et les questions centrales d'actualité qui traversent l'environnement de la santé. Les candidats doivent faire preuve d'ouverture et de curiosité professionnelle.

STATISTIQUES >>

1. Historique du concours :

Le dernier concours date de 2023.

134 postes ont été ouverts au concours : 128 Lauréats sur 196 candidats admis à concourir.

2. Concours 2024 :

		Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués (admis à concourir)	Admissibilité		Admission		
				Nombre de candidats présents	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats admis sur liste Principale et inscrits sur liste complémentaire	
							LP	LC
Infirmier 53 postes ouverts	Femmes	69	59	59	43	40	29	0
	Hommes	12	8	8	7	7	4	0
	Total	81	67	67	50	47	33	0
Infirmier de bloc opératoire 2 postes ouverts	Femmes	4	4	4	2	2	1	1
	Hommes	1	1	1	1	1	1	0
	Total	5	5	5	3	3	2	1
Puéricultrice 7 postes ouverts	Femmes	10	9	9	8	8	5	0
	Hommes	2	2	2	2	2	2	0
	Total	12	11	11	10	10	7	0
Infirmier anesthésiste 4 postes ouverts	Femmes	2	2	2	1	1	0	0
	Hommes	1	1	1	1	1	1	0
	Total	3	3	3	2	2	1	0

Préparateur en pharmacie hospitalière 5 postes ouverts	Femmes	2	2	2	1	1	1	0
	Hommes	2	2	2	2	2	2	0
	Total	4	4	4	3	3	3	0
Technicien de Laboratoire 11 postes offerts	Femmes	15	15	15	11	11	8	0
	Hommes	2	2	2	2	2	1	0
	Total	17	17	17	13	13	9	0
Manipulateur d'électroradiologie médicale 3 postes offerts	Femmes	3	3	3	3	3	2	0
	Hommes	1	1	1	1	1	1	0
	Total	4	4	4	4	4	3	0
Masseur Kinésithérapeute 4 postes offerts	Femmes	5	4	4	4	4	4	0
	Hommes	0	0	0	0	0	0	0
	Total	5	4	4	4	4	4	0

CONCLUSION >>

Le niveau des candidats sur le fond et sur la forme :

Pour le dossier écrit :

Des dossiers écrits trop conceptuels sans retrouver un argumentaire de valorisation des compétences acquises.

Une insuffisante expression des motivations à devenir cadre supérieur.

Une lecture complexe pour le jury par non visualisation du plan.

Pour l'oral :

Des débats très riches avec les candidats à fort potentiel, une réelle discussion entre professionnels.

Un niveau très hétérogène avec une proportion non négligeable de qualité moyenne voire insuffisante sur une projection du métier de cadre supérieur de santé.

Une absence de projection ou de connaissances pour les candidats en échec.

Les forces :

L'argumentation illustrée d'exemples a été fortement appréciée.

La qualité de la plupart des CV.

Le respect des temps impartis.

L'expression orale dynamique avec un vocabulaire professionnel structuré reste un point fort.

Les faiblesses :

Une incapacité à démontrer le rôle de manager des cadres de santé.

Démonstration insuffisante de la posture managériale avec une interrogation pour le jury sur la capacité du candidat à décider et/ou à se positionner.

Des connaissances réglementaires et le fonctionnement de la gouvernance hospitalière souvent insuffisantes.

Des concepts annoncés sans réelle possibilité d'obtenir une réponse concrète sur ce qu'ils sont.

Une absence d'ouverture sur les fonctions CSS en gestion, en pédagogie, et en expertise pour certains candidats.

Conseils aux futurs candidats

Structurer le dossier sur la plateforme de dépôt en deux parties :

- 1) Un sommaire avec CV et projet professionnel
- 2) Les annexes

Le recours aux lettres de recommandations doit être utilisée avec parcimonie et en rapport avec la fonction exercée au moment du concours.

Pour l'oral :

Se préparer à répondre rapidement de manière claire et concise.

Structurer sa pensée avec un plan dans la réponse aux questions.

Savoir répondre à toutes les questions de manière factuelle sur l'exercice du quotidien.

Se projeter sur la fonction de manière réaliste avec élargissement de la vision en dehors de son champs d'expertise

Etre en capacité d'exprimer ses motivations et non venir chercher un grade